

Partageons le travail, partageons nos richesses, partageons nos valeurs

Le travail est un élément d'intégration et de construction de soi fondamental, c'est pourquoi toutes et tous devons avoir un emploi et un revenu « normal ».

Alors qu'il a fallu cent quarante ans pour que la productivité soit multipliée par deux, entre 1820 et 1960, elle a depuis 1960 été multipliée par CINQ.

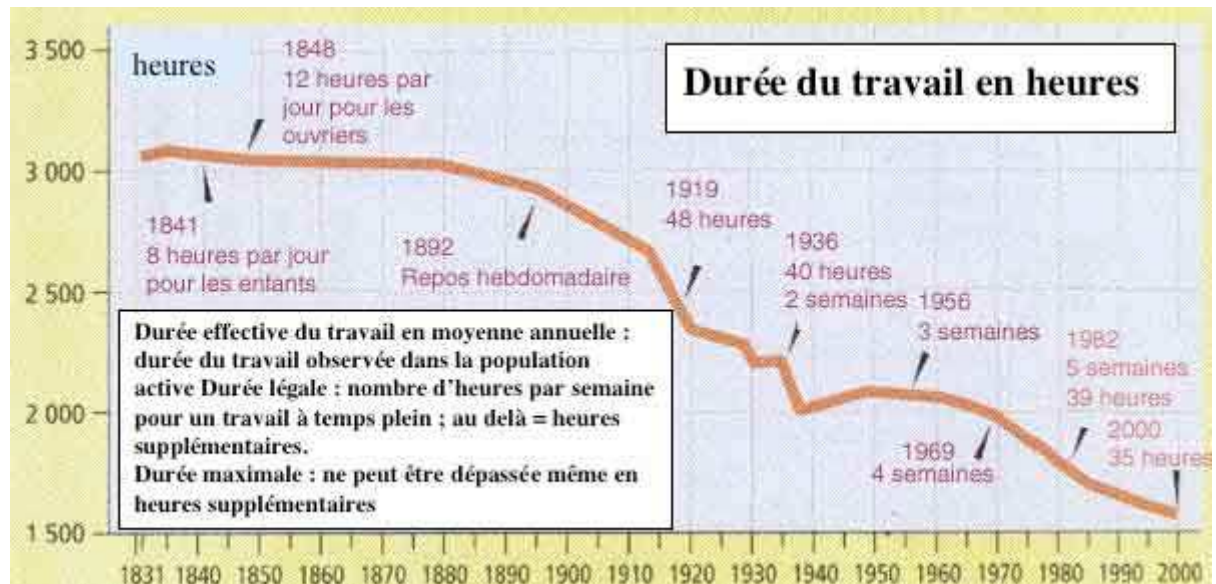
La révolution industrielle du XIXe ou l'invention du travail à la chaîne (en 1917) sont des gains de productivités presque ridicules au regard de ceux qui ont été réalisés depuis trente ans.

De 1820 à 1960, le temps de travail est passé de 72 à 40 heures par semaine pour une productivité multipliée par 2 soit une baisse de 44% des heures travaillées.

De 1960 à nos jours, le temps de travail est passé de 40 heures à 35 heures (sans tenir compte des heures supplémentaires) pour une productivité multipliée par 5 soit une baisse de 12% des heures travaillées.

C'est une vraie révolution, en trente ans le niveau d'intelligence collective a considérablement augmenté dans notre pays. Le nombre d'étudiants est passé de 800 000 en 1970 à 2 300 000 en 2007.

La **réduction du temps de travail** (en abrégé RTT) est une tendance générale à la réduction du temps de travail annuel en Europe comme en Amérique du Nord à partir de la moitié du XIX^e siècle.



En France, la réduction du temps de travail obéit d'abord à des préoccupations hygiénistes (rapport de Villermé, limitation de la journée à 8 heures pour les enfants de 8 à 12 ans en 1841) avant de devenir une revendication syndicale.

Depuis la fin du XX^e siècle, la réduction du temps de travail est souvent perçue comme un moyen de réduire le chômage. On voit là l'apparition de la notion de « partage du temps de travail. »

- _ 1814, le dimanche devient un jour férié
- _ 1848, la durée journalière maximum est fixée à douze heures
- _ 1892 fixe la limite à 11 heures par jour le temps de travail des femmes, ainsi que des enfants de seize à dix-huit ans
- _ 1900 limite la journée de travail à dix heures
- _ 1906 institue la semaine de six jours (jour de repos hebdomadaire)
- _ 1919 institue la semaine de quarante-huit heures et la journée de huit heures
- _ 1936 institue la semaine de quarante heures et les congés payés
- _ 1982 institue la semaine de trente-neuf heures
- _ 2000 apporte la semaine de trente-cinq heures.

La réduction du temps de travail est une tendance fondamentale des économies industrialisées depuis 1880, elle est rendue possible par la productivité du travail qui ne cesse de progresser. Ces gains de productivité permettent de produire plus avec un temps de travail égal, voire moindre.

Grace à la multiplication des robots et des ordinateurs, la productivité du travail humain a progressé de façon inouïe.

Ces gains de productivité sont considérables : l'économie française produit 70% de plus avec 10% de travail en moins.

Depuis 1974, le total des heures travaillées (tous secteurs confondus) est passé de 41 milliards d'heures à 36,9 milliards (INSEE)

Mais dans un deuxième temps, grâce au baby-boom et grâce au travail des femmes, la population active disponible passait de 22,3 à 27,2 millions de personnes.

La demande de travail nécessaire à l'économie a baissé de 10% mais le nombre de personnes disponibles a augmenté de 23%. Un écart de 33% s'est creusé entre l'offre et la demande de travail.

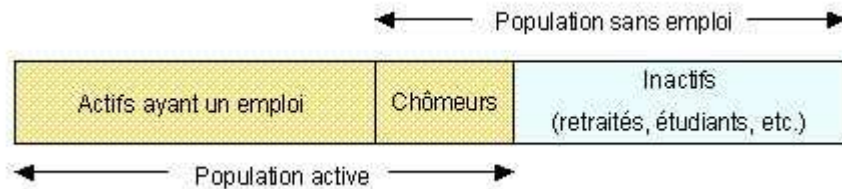
Cet écart est en effet la principale explication du chômage !!!!

Si dans le même temps, la durée individuelle du travail avait baissé de 33%, le chômage serait resté à son faible niveau de 1974.

Mais la durée du travail pour un emploi normal a très peu baissé : si l'on tient compte des heures supplémentaires, elle a baissé de moins de 5% depuis 1997.

Qu'est-ce qu'un chômeur ?

Pour y répondre, il faut tracer deux frontières au sein de la population en âge de travailler. La première sépare les personnes ayant un emploi des personnes sans emploi ; la deuxième sépare, au sein des personnes sans emploi, les chômeurs des inactifs. « Inactifs » est le terme consacré, malgré sa connotation négative injustifiée : il a été choisi par opposition au terme « actifs », qui désigne les personnes ayant un emploi et les chômeurs.

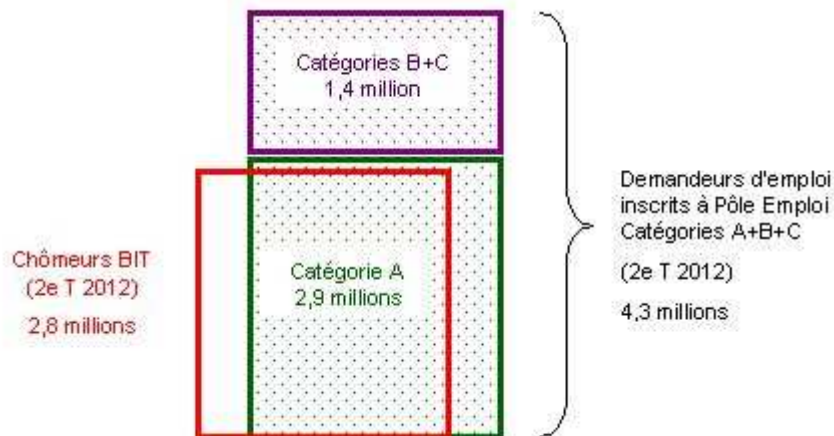


Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E).

La catégorie A regroupe les demandeurs sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

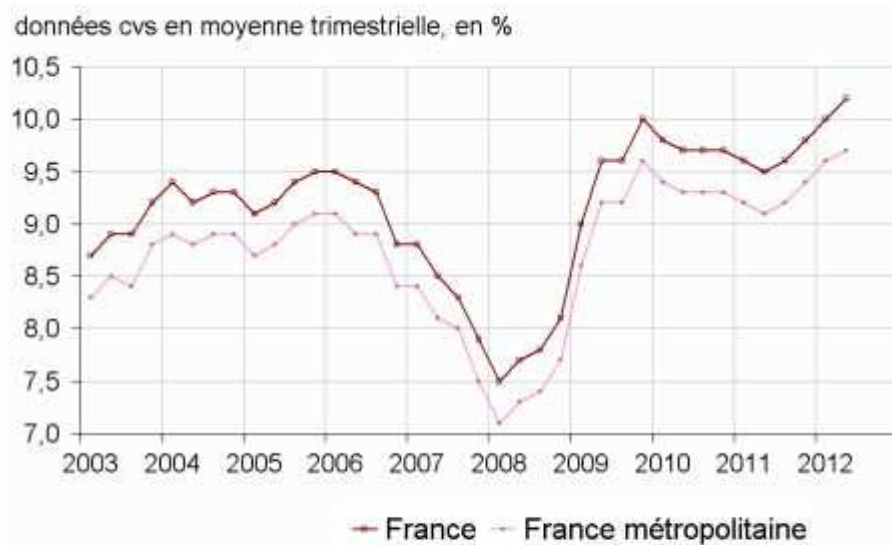
Les catégories B et C regroupent les demandeurs d'emploi qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Les catégories D et E concernent les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi car ils ne sont pas immédiatement disponibles, qu'ils soient en emploi (contrats aidés notamment) ou non (maladie, stages de formation...).



C'est donc un « partage du travail » assez sauvage qui s'est mis en place : pendant que plusieurs millions font 0 heure par semaine, d'autres travaillent plein pot (parfois trop)

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du taux de chômage

Estimation à +/- 0,3 point près de l'évolution du taux de chômage d'un trimestre à l'autre

France = France métropolitaine + Dom

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus

Source : Insee, enquête Emploi

BIT : Bureau international du travail

A partir de l'effet sur l'emploi observé chez 400 pionniers de la semaine à 4 jours (de tailles et de métiers différents), une étude du ministère du travail estimait en 1997 qu'un mouvement général vers les 4 jours créerait 1 600 000 emplois en CDI (sans parler des métiers émergents autour du temps libre et de l'impact que la croissance qu'aurait la création de 1 600 000 emplois en CDI, donc surcroît de consommation pour 1 600 000 familles)

Le dossier du temps de travail doit être ré ouvert et débattu sans tabou

Peur d'être ridicule, peur de faire autrement que les autres ... Ne laissons pas la peur nous dicter notre conduite, il est absolument vital pour notre cohésion sociale d'arriver à reparler de cette question.

Comment financer le passage à 4 jours sans augmenter les coûts de production ?

La source de financement principale est à chercher du côté de l'UNEDIC. Avant même l'état et les collectivités locales, ce sont les caisses de chômage qui sont les premières bénéficiaires de l'effet de retour à l'emploi. Voilà pourquoi les entreprises qui passent à 4 jours et créent 10% d'emplois nouveaux cesseraient de payer les cotisations chômage.

Fleury-Michon, Mamie Nova, Monique Ranou et toutes les entreprises passées déjà à 4 jours ont créées entre 10 et 15% d'emplois nouveaux en CDI sans augmenter d'un centime leurs coûts de production (et sans toucher aux faibles salaires)

Pour augmenter l'effet sur l'emploi, il faut absolument que les exonérations soient conditionnées à la création d'emploi.

- _ Pas d'exonération sans une baisse effective de la durée du travail
- _ Pas d'exonération s'il n'y a pas 10% au moins d'embauche en CDI

Cotisations	-8%	(s'il y a 10% d'embauche en CDI)
Salaires	-2 ou -3%	(à négocier au cas par cas / maintien intégral du salaire en dessous de 1500 euros)
Création d'emplois	+10%	
<hr/>		
Equilibre de la masse salariale		

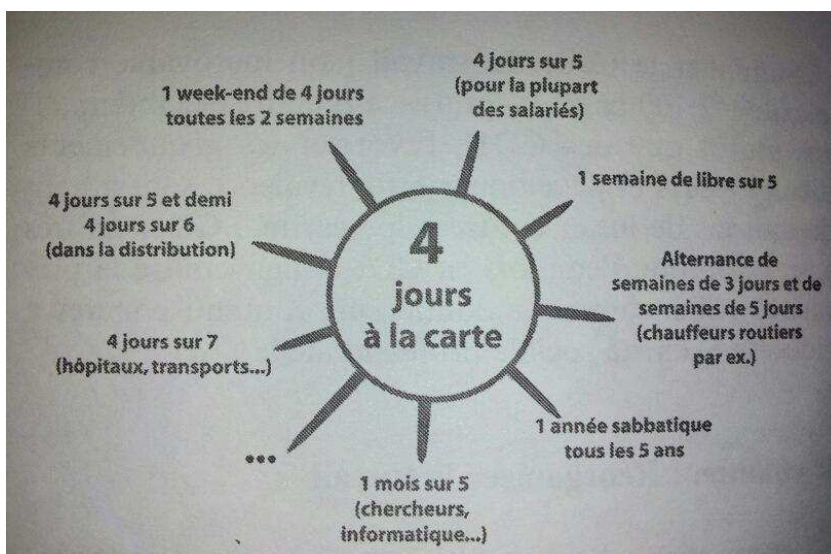
Une étude publiée par la CGT révèle que plus de 70% des salariés seraient prêts à consacrer une partie de leur temps libre pour se former. A la fin d'un débat, à Orléans, un ouvrier prenait la parole et affirmait « On en a parlé avec ma femme : La semaine de 4 jours même s'il fallait perdre 5% de salaire, on est pour ! »

Réorganiser le travail

Les questions d'organisation du travail sont négociées entreprise par entreprise, service par service. De même sous le régime « unique » des 5 jours-40 heures, on trouvait des organisations de travail très différentes (quoi de commun entre l'organisation d'une usine d'agro-alimentaire, d'un service de pédiatrie ou d'un cabinet d'architecte qui étaient pourtant tous à 40 heures ?)

Sous la même étiquette de 4 jours à la carte, sous la durée légale de 32 heures, on peut trouver un grand nombre d'organisations différentes :

- _ 4 jours sur 5 (pour la plupart des salariés)
- _ 4 jours sur 6 (chez un concessionnaire ouvert du lundi au samedi)
- _ 4 jours sur 7 (dans un hôpital ou un aéroport)
- _ Alternance systématique de semaines de 3 jours et 5 jours (dans une entreprise de transports routiers)
- _ 1 mois sur 5 (pour les programmeurs informatiques)
- _ 1 année sabbatique tous les 5 ans (pour les chercheurs)...



Parmi les 400 entreprises déjà passées à 4 jours, on compte un très grand nombre de PME. Elles n'auraient sans doute pas pu se réorganiser avec une RTT de deux ou trois heures (qui embaucher pour des miettes d'emplois ?), mais une RTT plus franche, type 4 jours, leur a permis de mettre en place une nouvelle organisation assez efficace parfois même plus efficace que l'organisation ancienne.

Partager le temps de travail, c'est :

- _ Permettre à ceux qui n'ont pas d'emploi d'en retrouver un
- _ Peut être sortir de la précarité
- _ Reprendre parfois une vie sociale et retrouver une dignité perdue
- _ Permettre aux jeunes générations de trouver un travail en quittant leurs études
- _ Permettre à des concitoyens de se loger, de nourrir, consommer de nouveau
- _ Obtenir pour vous-même plus temps
- _ Profiter de votre famille, de vos enfants
- _ Créer du lien social, avoir le temps de vous investir dans une association
- _ Faire du sport, de la musique...
- _ Profiter de ce temps pour vous former à un autre métier car votre rythme de travail actuel ne le permet pas
- _ ...

Et vous que feriez vous de ce temps supplémentaire ?

Par Mickael GOULET

Sources : « Le Livre du Libéralisme » Pierre LARROUTUROU, INSEE, WIKIPEDIA